

Assemblée bourgeoise du mardi 23 octobre 2012 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée bourgeoise a été convoquée par le journal officiel n° 35 du 10 octobre 2012, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 2 novembre 2011.
2. Information sur le triage forestier « Val Terbi ».
3. Divers.

Nomination d'un président et d'un scrutateur

Madame Béatrice Kottelat est proposée et nommée Présidente de cette assemblée.
Monsieur Etienne Kottelat est proposé et nommé scrutateur par l'assemblée.
Il y a 14 personnes présentes.

Béatrice Kottelat ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 02.11.2011.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Information sur le triage forestier « Val Terbi ».

Rapporteur : André Marquis

Sur l'impulsion des propriétaires de forêts, un groupe de travail a été constitué dans le but de créer un seul triage forestier dans le Val Terbi géré par 3 gardes forestiers, rassemblant sous cette nouvelle entité :

- Le triage du Haut Val Terbi
- Le triage du Pont de Cran
- Le triage du Raimeux
- Les forêts de Dozière SA

Cette démarche s'est révélée nécessaire pour les raisons suivantes :

- dissolution du Triage de Dozière-Soyhières-les Riedes-Ederswiler.
- réorganisation du secteur en fonction de la nouvelle Commune de Val Terbi (située sur les 3 triages actuels)
- accueil de Dozière SA, dont les forêts sont situées en grande partie dans le Val Terbi, au sein de la nouvelle entité.
- sauvegarde des postes de garde forestier.
- contexte économique difficile : opportunité d'agrandir la surface de forêts en gardant le même nombre de gardes.
- possibilité de développer une équipe forestière.
- rationalisation et simplification de la gestion des forêts du Val Terbi.
- possibilité de bénéficier de subventions pour le regroupement des triages.
- plusieurs triages se sont restructurés ces dernières années.

Regroupement des 3 triages avec Dozière SA

Les triages actuels sont les suivants:

- **Triage du Haut Val Terbi** (Bg Corban, Mervelier, Montsevelier), garde forestier Jean-Claude Kormann. Forêts publiques: 893 ha, Forêts privées: 174 ha, Quotité publique 5660 m3
- **Triage Pont de Cran** (Courchapoix, Vicques), garde forestier Luc Roueche. Forêts publiques: 662 ha, Forêts privées: 162 ha, Quotité publique 4730 m3
- **Triage du Raimeux** (Courroux Rebeuvelier, Vermes), garde forestier Francis Unternaehrer. Forêts publiques: 975 ha, Forêts privées: 854 ha, Quotité publique 4950 m3
- **La Dozière**
La Dozière est une société anonyme privée qui possède env. 650 ha de forêts sur les Communes de Vermes, Rebeuvelier, Mervelier, Pleigne, Saulcy/Undervelier, Courfaivre, Elay et Perrefitte. Ses forêts sont gérées actuellement par le triage de Dozière-Soyhières-les Riedes-Ederswiler. Le garde forestier de ce triage, M. Ulrich Hofer, va partir en retraite au 30 juin 2013, ce qui entraînera la dissolution de ce triage. Les forêts de Dozière SA sont gérées comme des forêts publiques.

Le nouveau triage en chiffres

4'406 ha de forêts pour un volume exploité d'environ 23'000 m3.

Avantages du triage Val Terbi

Le projet présente les avantages suivants:

- Le nombre d'ha géré par garde augmente avec l'arrivée de Dozière SA. Les charges fixes sont allégées.
- Une équipe de 3 gardes forestiers permet d'assurer une suppléance en cas de maladie ou d'accidents.
- Le regroupement permet d'éviter que la Commune de Val Terbi se retrouve sur 3 triages différents.
- La structure permet d'intégrer les forêts de Dozière SA.
- Subvention de 30'000 francs pour les triages de plus de 10'000 m3.

L'arrivée de Dozière SA dans le nouveau triage du Val Terbi est un élément important qui assure :

- La gestion en commun par trois gardes.
- La synergie dans le travail des gardes.
- La planification des travaux au niveau du Val Terbi.

3. Divers.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier